

# Plan d'investissement pour le logement : Les 20 mesures

## **FACILITER LES PROJETS URBAINS ET L'AMÉNAGEMENT**

### MESURE N°1

Raccourcir les délais de procédure des grosses opérations de construction de logements  
Diviser par 3 les délais de procédure en moyenne  
Simplifier et renforcer l'outil déclaration de projet

### MESURE N°2

Créer un géo-portail de l'urbanisme accessible à tous  
80 % des documents d'urbanisme numérisés accessibles à l'horizon 2017

### MESURE N°3

Assouplir le taux maximal de garantie d'emprunt pour les opérateurs d'aménagement  
Permettre aux collectivités d'accorder aux aménageurs à qui elles ont concédé leurs opérations d'aménagement, des garanties d'emprunt allant jusqu'à 100 % (au lieu des 80 % actuellement autorisés par le code général des collectivités territoriales).  
Trouver les moyens de garantir le financement de l'aménagement pour faciliter l'accès au financement bancaire « classique ».

## **DÉBLOQUER LES PROJETS DE CONSTRUCTION**

### MESURE N°4

Lutter contre les recours malveillants et accélérer le traitement des contentieux en matière d'urbanisme  
Diviser par deux les délais de traitement des contentieux en matière d'urbanisme  
Sanctionner financièrement les recours abusifs

### MESURE N°5

Faciliter la transformation de bureaux en logements et favoriser la densité en zone tendue

### MESURE N°6

Sécuriser les opérations en vente en l'état futur d'achèvement

### MESURE N°7

Faciliter la gestion de la trésorerie des entreprises du bâtiment par une adaptation de la législation  
Le cahier des clauses administratives générales relatives aux marchés de travaux publics sera modifié pour réduire les délais de production du décompte général après réception des travaux.

## **DÉVELOPPER LE LOGEMENT POUR LES CLASSES MOYENNES**

### MESURE N°8

Favoriser le développement du logement intermédiaire  
Lancer rapidement la réalisation de 10 000 logements « intermédiaires »  
Un statut du logement locatif intermédiaire va être défini (

## **MOBILISER LES ACTEURS**

### MESURE N°9

Appliquer dès 2014 le taux réduit de TVA de 5 % au logement social

### MESURE N°10

Conclure d'ici la fin du 1er semestre un pacte avec le monde HLM visant à la production de 150 000 logements sociaux par an  
inscrire de façon cohérente face aux objectifs ambitieux fixés, les moyens que l'État et les organismes de logement social se donnent pour les atteindre. |

Conférence territoriale du logement social 2013

### MESURE N° 11

Mobiliser les financements d'Action Logement en faveur de la production 2013 de logements locatifs sociaux

## **CRÉER UN CHOC D'OFFRE FONCIER**

### MESURE N°12

Supprimer dès le 1er janvier 2014 les incitations fiscales à la rétention de terrains constructibles

### MESURE N°13

Mettre en place une gouvernance efficace du plan de mobilisation du foncier public en vue de sa mise en oeuvre rapide ; augmenter la capacité de financement du logement social par les organismes constructeurs en s'appuyant sur la valeur économique du foncier public.

## **SIMPLIFIER LES NORMES ET LES RÈGLES**

### MESURE N°14

Réduire les normes pour limiter les coûts de construction  
Une évaluation globale des normes de construction est en cours.

### MESURE N°15

Auto liquidation de la TVA dans le bâtiment  
Le sous-traitant ne sera plus autorisé à facturer de la TVA à son donneur d'ordre.

## **LE PLAN DE RENOVATION ENERGETIQUE (écologique, sociale, économique)**

### MESURE N°16

Mise en place de guichets uniques :  
1 service public de proximité au service de la rénovation énergétique  
1 numéro national unique  
1 site Internet dédié

Afin de repérer et promouvoir les démarches initiées par les collectivités visant à déclencher des travaux de rénovation énergétique dans les logements du parc privé, un appel à projet sera lancé en 2013.

### MESURE N°17

Des ambassadeurs de la rénovation énergétique pour accompagner les ménages précaires les plus isolés  
1 000 ambassadeurs de la rénovation énergétique recrutés et formés d'ici à 2015, par l'ANAH  
1 convention cadre « emplois d'avenir »

## **FINANCER LA RÉNOVATION**

### MESURE N°18

Financer la rénovation énergétique des logements privés  
Des aides dédiés aux précaires énergétiques en 2013-2014, en plus du CIDD et de l'éco-PTZ  
Une subvention de 1 350€ aux ménages des classes moyennes en 2014  
Augmenter les aides de l'Anah et les subventions du FART  
Mise en place du tiers financeur

### MESURE N°19

La rénovation énergétique des logements sociaux avec l'éco-PLS (caisse des dépôts et consignations)  
Passer de 25 000 rénovations en 2012 à 90 000 en 2014  
1 115 € d'équivalent subvention par logement

## **DÉVELOPPER LA FILIÈRE**

### MESURE N°20

Professionnaliser la filière de rénovation énergétique pour maîtriser ses coûts et sa qualité  
75 000 emplois directs et indirects maintenus ou créés  
Poursuivre la formation continue des artisans (FEEBAT) et étudier l'ouverture à d'autres professions :  
Inciter à la montée en qualification des artisans  
Assister les banques dans l'instruction des éco-PTZ  
Accompagner les professionnels pour maîtriser leurs coûts  
Fiabiliser et moderniser le diagnostic de performance énergétique.